

Avenant n°1
à la convention de partenariat entre

la Fédération Française des Geiq
et
la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
en faveur de l'insertion professionnelle des réfugiés

Entre

Le Délégué Interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, Monsieur Alain Régnier, préfet

et

la Fédération Française des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ),
représentée par son président, Pierre Lobry

Ci-après nommés « les parties »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule :

En 2018, les parties ont signé une convention en faveur de l'insertion professionnelle des réfugiés par le dispositif Geiq. Dans le cadre de cette convention, la fédération a développé son observatoire afin de mesurer annuellement la progression de la qualification et du recrutement des personnes réfugiés ayant suivi un parcours au sein des Geiq. De 2018 à 2020, les Geiq ont embauché et accompagné 593 salariés réfugiés. En 2019, le taux de sortie en emploi de ces salariés après le Geiq était de 67% et de 42% en emploi durable.

Face à ces résultats et afin de continuer ensemble à développer ce partenariat, les parties souhaitent renouveler ensemble cette convention.

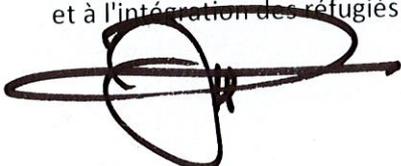
Article 1 : Prolongation de la convention

La convention signée le 21 septembre 2018 entre les Parties est renouvelée pour une durée de trois ans, reconductible de nouveau par avenant.

Elle peut être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis de trois mois.

Fait à Marseille, le 17 septembre 2021

Monsieur Alain Régnier, préfet
Délégué Interministériel à l'accueil
et à l'intégration des réfugiés



Monsieur Pierre Lobry, président
Fédération Française des Groupements
d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

